

« Koekelberg Historique »

Un second contrat de quartier
pour notre commune !



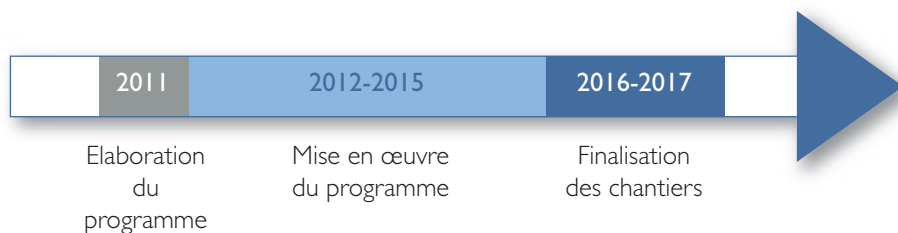
« Koekelberg historique » en chiffres

Subside régional : **€11.000.000**

Subside fédéral en attente de confirmation (Beliris) : **€3.000.000**

Part à charge de la commune : **€580.000** minimum

« Koekelberg historique » en dates clés



Chers Koekelbergeois,

2011 commence bien !

En effet, c'est avec un très grand plaisir que je vous annonce que notre candidature à l'octroi d'un second **contrat de quartier** a été acceptée par les autorités régionales. C'est à la suite de la présentation d'un excellent bilan du 1^{er} contrat de quartier de son histoire (2003) que Koekelberg a introduit un nouveau projet auprès de la Région bruxelloise afin de bénéficier de moyens publics qui nous permettront notamment d'offrir de nouveaux services aux Koekelbergeois et de rénover certains espaces publics de notre commune dans le cadre d'un contrat **2012-2015**.

Sur base de **critères stricts**, c'est le cœur historique de la commune qui a été choisi par les autorités régionales. Les futures réalisations, étant donné la petite taille de Koekelberg, profiteront bien évidemment à l'ensemble des Koekelbergeois.

C'est pour cette raison que je veux, dans le cadre de ce contrat, être aussi **à l'écoute des Koekelbergeois** qui ne résident pas directement dans le périmètre des travaux visés.

J'ai donc décidé, fort de l'expérience du 1^{er} contrat, d'**aller au-delà des exigences régionales, dès le commencement des démarches liées à ce nouveau contrat, et de créer une communication concrète et accessible à tous** sur les projets et choix à réaliser. D'autant que ces **moyens financiers vont nous permettre de dégager de nouvelles marges budgétaires propres pour réaliser**, hors de ce périmètre d'action, **des travaux et rénovations nécessaires dans toute la commune**. Je suis convaincu que pour réussir cela, l'action communale doit être participative et pensée de façon globale, pour l'ensemble du territoire.

Plus que jamais, je veux profiter de cette rare opportunité pour garantir l'échange de vue sur le devenir de notre commune, et débattre de projets tels que la création d'une nouvelle **crèche**, de **logements**, d'**espaces verts** et de **jeux**, l'amélioration de la **mobilité** et un soutien au développement de **commerces de proximité**.

Je suis à votre écoute. Je compte d'ailleurs revenir vers vous dans le cadre de l'avancement du processus qui débute, afin que chacun puisse exprimer ses **idées**, ses souhaits, ses **besoins** en adéquation avec ceux de **tous**. Vous pourrez aussi prochainement, d'initiative, suivre et participer à l'évolution des démarches en cours sur notre site internet www.koekelberg.be.

A très bientôt !



Philippe PIVIN
Député-Bourgmestre



Notre premier contrat de quartier « Vanhuffel » en un coup d'œil 2004-2007

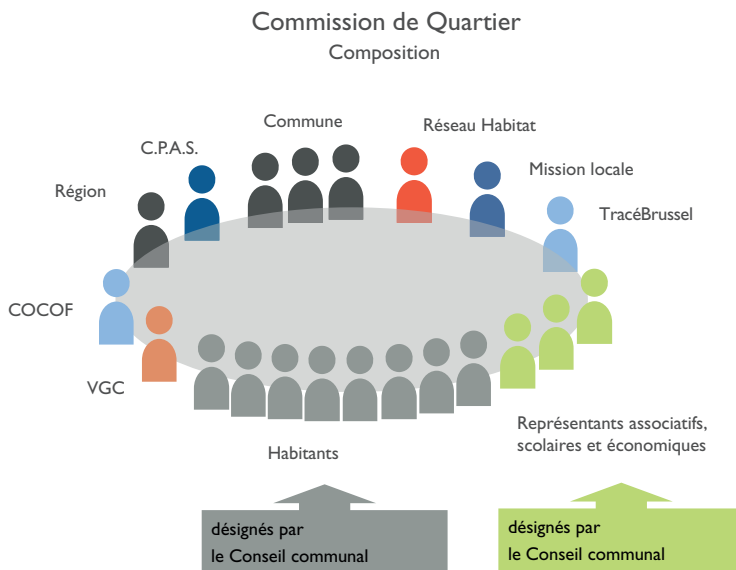
- Construction de la crèche communale Tilapin qui accueille 24 enfants
- Construction de 19 nouveaux logements
- Réaménagement complet de la place Vanhuffel
- Création du parc Victoria et d'un espace multisports
- Aménagement de la plaine de jeux des 4 Saisons
- Réaménagement du square de Noville
- Construction de l'espace communautaire de quartier Kasa
- Rénovations de voiries (rue de l'Eglise Sainte-Anne, chaussée de Jette, rue de Ganshoren, place Van Hoegaerde) et de l'éclairage public
- Sécurisation et signalisation des abords d'écoles



Contrat de quartier durable « *Koekelberg historique* » 2012-2015

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé à notre commune un contrat de quartier durable baptisé « *Koekelberg historique* ».

Nous allons élaborer le programme en concertation avec les habitants du périmètre concerné et leurs représentants mais aussi des représentants des secteurs associatifs et scolaires du quartier, des secteurs économiques, des représentants de la commune, du cpas, de la mission locale, de TracéBrussel, du réseau Habitat, de la Cocof, de la VGC et de la Région de Bruxelles-Capitale. La période de mise en œuvre du programme durera 4 ans avec un éventuel supplément de 2 ans pour terminer les derniers chantiers.





Le périmètre du Contrat de Quartier
« *Koekelberg historique* » (sous réserve d'ajustements)



Qu'est-ce qu'un contrat de quartier durable ?

8 objectifs prioritaires au cœur de la vie au quotidien

1. Participation citoyenne – *De A à Z*

Une écoute et un échange avec la population dans l'élaboration du programme de A à Z.

2. Logement – *Plus d'accessibilité*

Construction de minimum 20 logements conçus dans une approche durable
Réhabilitation de logements existants

3. Actions de nature sociale, économique ou culturelle – *Un développement favorable pour l'emploi et l'économie locale*

Subventions octroyées pour l'insertion, la formation et le développement économique au niveau local
Attention particulière à apporter au soutien scolaire
Projets culturels présentant une plus-value en matière de cohésion sociale et d'identité du quartier

4. Espaces productifs et commerciaux – *Pour un commerce de proximité*

Possibilité de construire, transformer, réhabiliter ou reconstruire des espaces productifs (artisanat, industrie, haute technologie) et des espaces commerciaux (commerces de proximité)

5. Équipements et infrastructures pour la jeunesse – *De l'enfant à l'adolescent*

Priorité aux équipements consacrés à l'enfance et à la jeunesse :

- Construction d'une crèche
- Infrastructures et espaces publics consacrés à la jeunesse

6. Opérations de requalification des espaces publics – *Du loisir et de la détente pour tous*

Amélioration de la convivialité et de l'accessibilité des espaces publics
Création d'espaces verts ou végétalisés
Aménagements et équipements d'extérieur de nature ludique

7. Opérations de nature environnementale – *La garantie d'une qualité de vie*

Amélioration des performances énergétiques des constructions
Amélioration des conditions sanitaires et de confort dans le périmètre
Amélioration de la gestion de l'eau
Création de jardins partagés

8. Projet pilote – *L'environnement par l'innovation*

Un projet pilote, innovant et ambitieux relatif au développement durable et qui peut concerner le logement, les espaces verts, les équipements, l'action socio économique,...